



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 22 juin 2023

Résolution de M. Benoît Gaillard du mardi 17 janvier 2023 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Comment répercuter rapidement la baisse des prix du gaz ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mardi 17 janvier 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard « Comment répercuter rapidement la baisse des prix du gaz ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que les SIL examinent à intervalles réguliers l'effet des variations du prix du gaz sur leurs coûts d'approvisionnement et répercutent les baisses éventuelles sur les usagers chaque fois que cela est possible ».

Réponse de la Municipalité

Le portefeuille d'approvisionnement de gaz, comme celui d'électricité, est suivi avec beaucoup d'attention. Il est géré selon des règles de couverture qui impliquent des achats à terme à prix fixe pour réduire les risques liés aux fluctuations du marché. Avec cette stratégie d'approvisionnement à moyen et long terme, les fluctuations du marché, à la hausse comme à la baisse, prennent un certain temps pour se refléter dans les tarifs et le sont dans une ampleur moindre, car la volatilité des prix de marché à terme est en principe inférieure à celle du marché « spot ».

Une baisse des coûts d'approvisionnement sera bien sûr répercutée sur les tarifs, dans l'année où elle intervient. Pour l'année gazière en cours (d'octobre 2022 à septembre 2023) la quasi-totalité des achats a déjà été faite, ce qui réduit les possibilités de modifications tarifaires. L'année gazière à venir (octobre 2023 – septembre 2024) est davantage constituée d'achats réalisés durant l'explosion des prix entre 2021 et 2022, de sorte qu'une diminution des tarifs ne semble pas imaginable pour cette période.

Actuellement, comme cela ressort du site du Surveillant des prix, les tarifs des Services industriels de Lausanne (SIL) sont les plus bas parmi les grands distributeurs de Suisse romande. Les augmentations tarifaires réalisées par les Services industriels (SIL) depuis 2021 ont donc été nettement inférieures à celles réalisées par les autres distributeurs de

Suisse romande, preuve que la stratégie d'approvisionnement visant à un maximum de stabilité des prix a fonctionné et évité aux Lausannoises et Lausannois de subir une hausse des coûts de chauffage trop importante cet hiver. Mais cela implique également que la diminution des prix sera répercutée vraisemblablement plus tardivement que chez les distributeurs qui ont d'avantage et plus rapidement augmenté leurs tarifs.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

